

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 05/09/2024 - 120000 - 2003 B 11783 - 449 217 835 - A.S.- ASSURANCE & SOUSCRIPTION

A.S. – ASSURANCE & SOUSCRIPTION
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75017 Paris
449 217 835 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 19 JUIN 2024

EXTRAIT

[...]

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, et délibérant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, applicable sur renvoi de l'article L. 227-1 alinéa 3 du même Code, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, le montant des capitaux propres de la Société s'élevant à (40 782) euros pour un capital social de 10.000 euros,

décide, conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées aux termes des présentes décisions.

L'Associé Unique **décide** expressément de donner, par les présentes, tous pouvoirs à :

SAB Formalités
3 Boulevard de Sébastopol
75001 Paris

ou à toute personne que SAB Formalités pourra se substituer,

- de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, et partout où sera besoin, et, en conséquence,
- de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

DocuSigned by:

E007046E10D0411...

Extrait certifié conforme par
Le Président
Florence LOUPPE